



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de St-Herménégilde du 7 mars 2022, un avis de motion a été déposé visant l'adoption du règlement 319,

Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Herménégilde

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par chacune des municipalités du Québec. Cette mesure vise à affirmer les valeurs qui gouvernent les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions. L'adoption de ce code d'éthique se fera lors de la séance du 7 avril 2022 et remplacera le règlement 224 adopté en 2012.

Voici un résumé du contenu de ce code :

- Valeurs de la Municipalité;
- Définition des règles de conduite ;
- Application des règles de conduite ;
- Mécanisme de prévention ;
- Manquement et sanctions;

Ledit projet de code d'éthique est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 816, rue Principale à St-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.



Johanne Le Buis,
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Johanne Le Buis, Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 8 mars 2022 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 mars 2022



Johanne Le Buis,
Greffière-trésorière